

# ACTION URGENTE

## ARABIE SAOUDITE. ABDULLAH AL DERAZI A ÉTÉ EXÉCUTÉ POUR DES INFRACTIONS QU'IL AURAIT COMMISES LORSQU'IL ÉTAIT MINEUR

Le 20 octobre 2025, les autorités saoudiennes ont exécuté Abdullah al Derazi pour des infractions qu'il aurait commises avant l'âge de 18 ans [lorsqu'il était mineur]. Abdullah al Derazi a été condamné à mort le 20 février 2018 à l'issue d'un procès manifestement inique, sur la base d'« aveux » entachés de torture. Le Tribunal pénal spécial l'avait déclaré coupable d'infractions liées au « terrorisme » en raison de sa participation à des manifestations contre le traitement réservé par le gouvernement à la minorité chiite. Abdullah al Derazi avait 17 ans au moment des faits qui lui sont reprochés.

**AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.**

Le 20 octobre 2025, les autorités saoudiennes ont exécuté Abdullah al Derazi pour des infractions qu'il aurait commises avant l'âge de 18 ans [lorsqu'il était mineur]. Membre de la minorité chiite du pays, il a été arrêté le 27 août 2014 et condamné à mort par le Tribunal pénal spécial le 20 février 2018.

Abdullah al Derazi avait 17 ans au moment où, selon certaines informations, il a participé à des attaques violentes et était en possession d'armes illégales lors de manifestations organisées en 2011 et 2012 pour réclamer que la minorité chiite soit mieux traitée dans le pays. Il a été déclaré coupable et condamné à mort à l'issue d'un procès manifestement inique, en l'absence de garanties procédurales. Il n'a pas eu accès à une assistance juridique pendant sa détention provisoire et a déclaré au tribunal qu'on l'avait torturé pour qu'il « avoue ». Le tribunal n'a pas enquêté sur ses allégations de torture et d'autres mauvais traitements.

Le 8 août 2022, une cour d'appel a confirmé sa condamnation à mort. En octobre 2023, Amnesty International a reçu des informations fiables indiquant que la Cour suprême saoudienne avait confirmé sa peine de mort en secret.

Un peu plus tôt cette année, le 21 août 2025, les autorités saoudiennes ont exécuté Jalal Labbad pour des infractions qu'il aurait commises avant l'âge de 18 ans.

Alors que la communauté chiite englobe entre 10 et 12 % de la population totale, elle représente environ 42 % (120 sur 286) de toutes les exécutions liées au « terrorisme » entre janvier 2014 et juin 2025, ce qui témoigne de la répression politique exercée contre un groupe qui subit depuis longtemps la discrimination, dans un contexte où la dissidence pacifique donne fréquemment lieu à des poursuites pour « terrorisme ».

Merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels. L'exécution d'Abdullah al Derazi souligne l'effet dévastateur du recours implacable des autorités saoudiennes à la peine de mort au mépris total d'une des interdictions les plus absolues de son utilisation : contre des personnes pour des crimes qu'elles auraient commis alors qu'elles étaient mineures. Amnesty International continuera de faire campagne pour d'autres personnes condamnées à mort en Arabie saoudite alors qu'elles étaient mineures au moment des faits reprochés.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Abdullah al Derazi (il/lui) ;**

**CECI EST LA SECONDE ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 086/25**

**LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde23/0244/2025/fr/>**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

